



Photothèque

Service photographique Tarifs

(Délibération du Conseil Municipal du 12 décembre 2003)

La publication d'une œuvre devra être accompagnée des mentions obligatoires : titre et auteur de l'œuvre, suivi de « Toulouse, Musée des Augustins » + nom du photographe. Un exemplaire de l'ouvrage (imprimé ou audiovisuel) sera remis à l'établissement à titre de justificatif.

> Droit de reproduction

Les droits d'édition sont gratuits mais toute édition est soumise à l'autorisation préalable de l'établissement concerné.

> Image numérique haute définition

CD ou transfert de fichier via serveur (300 DPI, fichier tiff ou eps format A4) 61 €

> Image numérique basse définition

Envoi par mail : 72 Dpi, affichage plein écran gratuit

> Impression couleur

Format A4 gratuit

> Paiement

Si vous réglez par chèque : toute commande n'est traitée qu'après réception du paiement à l'ordre du TRÉSOR PUBLIC et adressé au Service Photographique du Musée des Augustins. Si vous souhaitez payer par virement bancaire veuillez nous communiquer l'adresse de facturation avec les codes SIRET, APE, NAF, WALDEC (association) ou TVA intracommunautaire (société étrangère) pour émission d'un avis de somme à payer.